

Dual Distribution

troisième session

IXIEME COMMISSION
-----GENOCIDE : PROJET DE CONVENTION ET RAPPORT
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIALChine : Amendements au projet de Convention (E/794)

PREAMBULE : A la page 56 du document E/794, supprimer le troisième paragraphe ainsi conçu :

"Tenant compte du fait que le Tribunal militaire international siégeant à Nuremberg, par sa sentence en date du 30 septembre - 1er octobre 1946, a condamné sous une qualification juridique différente, certains individus qui avaient commis des actes similaires à ceux que la présente Convention vise à réprimer."

ARTICLE II : Modifier l'alinéa (2) comme suit :

"Atteinte à l'intégrité physique ou morale".

ARTICLE XIV: A la première ligne du premier paragraphe, remplacer le mot "cinq" par le mot "dix".

A la deuxième ligne du deuxième paragraphe, remplacer le mot "cinq" par le mot "dix".
